



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ateliers proteges: Vendee

Question écrite n° 38788

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation dramatique que connaît actuellement la Société vendéenne d'aide à la santé mentale (SVASM). En effet, compte tenu du fait que les partenaires institutionnels qui avaient aidé à la création d'un atelier protégé déclarent ne plus être en mesure de poursuivre ou d'ajuster leur participation, le conseil d'administration de la SVASM a décidé de mettre fin à cet atelier protégé, tant les difficultés économiques auxquelles il était confronté remettaient gravement en cause les buts et les objectifs de l'association, visant à la réinsertion des malades mentaux et des travailleurs handicapés. Il en résulte donc des conséquences très néfastes pour les quarante travailleurs handicapés de cet atelier, pour les personnels d'encadrement de l'atelier, pour les structures mêmes de l'association ainsi mises en péril et, enfin, pour les missions d'ensemble de la SVASM. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de faire dégager les moyens nécessaires à la poursuite de la mission de cet atelier protégé et, plus généralement, de la SVASM.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38788

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1385